

## COMMUNE DE PLUHERLIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de procurations : 2

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2026

**PRÉSENTS** : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, HAËNTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, VIDUS Jean-Michel, HAUROGNÉ Sabrina.

**POUVOIRS** : François QUENARDEL donne pouvoir à Lydie QUELLEC. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Jean-Pierre GALUDEC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : RICHARD Aurélie.

\*\*\*\*\*

#### **2026.09.07 Désignation des membres des commissions communales**

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Il est voté au scrutin secret :

- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions communales ont été scindées en trois pôles : le pôle « vie - population », le pôle « aménagement - cadre de vie » et le pôle « administration générale ». Les attributions dévolues aux différentes commissions sont détaillées en pièce jointe afin que chacun puisse se positionner.

Par délibération du 01 avril 2026, le conseil municipal a créé les commissions et ses membres se sont répartis dans chacune d'entre elle. Avec l'installation de Sabrina Haurogné et l'arrivée de deux

nouveaux adjoints, le conseil municipal est amené à revoir la composition des commissions municipales. Par ailleurs deux commissions sont manquantes, le conseil municipal est également amené à créer une commission d'appel d'offres et une commission de délégation de service public, commissions obligatoires selon l'article L1411-5 du CGCT. Pour une commune de moins de 3500 habitants, la composition de ces 2 commissions, est la suivante :

- le maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO/CDSP,
- trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** de constituer la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public.
- **DECIDE** qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **PROCEDE** à l'élection de **membres complémentaires** dans les commissions municipales suivantes :
  - Commission finances
    - Jean-Pierre GALUDEC – Gildas POSSÉMÉ – Isabelle GUILLET – Bénédicte GARÇON – Nolwenn JAGUT – Gaëlle GUITON – Lydie QUELLEC – **Pascal HERRAULT**
  - Commission écoles et périscolaire
    - Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET – Pascal HERRAULT - Nolwenn PRIEZ – Sandrine CHAUSSEREAU – Aurélie RICHARD – **Sabrina HAUROGNÉ.**
  - Commission Culture-médiathèque
    - Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET - François QUENARDEL - Jean-Michel VIDUS – Franck MAGNEN – **Sabrina HAUROGNÉ.**
  - Commission vie associative
    - Jean-Pierre GALUDEC - Isabelle GUILLET - Nolwenn JAGUT - François QUENARDEL - Lydie QUELLEC – Jean-Paul FRÉOUX – **Sabrina HAUROGNÉ.**
  - Commission urbanisme
    - Jean-Pierre GALUDEC - Gildas POSSÉMÉ – Bénédicte GARÇON - Nolwenn JAGUT – Jean-Paul FRÉOUX – Aurélie RICHARD – Vincent HAENTJENS – Michel CAVALON – **Jean-Michel VIDUS.**
  - Commission bâtiments
    - Jean-Pierre GALUDEC - Gildas POSSÉMÉ – Pascal HERRAULT -, Michel CAVALON - Jean-Paul FRÉOUX – **Nolwenn JAGUT.**
  - Commission marché à procédure adaptée
    - Jean -Pierre GALUDEC
    - Titulaires : Pascal HERRAULT - Jean-Paul FRÉOUX, François QUENARDEL
    - Suppléants Françoise BARBIN – Jean-Michel VIDUS – **Michel CAVALON.**
- **PROCEDE** à l'élection des commissions nouvellement constituées :
  - Commission d'appel d'offres
    - Jean -Pierre GALUDEC

- **Titulaires : Pascal HERRAULT - Jean-Paul FRÉOUX, François QUENARDEL**
- **Suppléants Françoise BARBIN – Jean-Michel VIDUS – Michel CAVALON.**
- Commission de délégation de service public
  - **Jean -Pierre GALUDEC**
  - **Titulaires : Pascal HERRAULT - Jean-Paul FRÉOUX, François QUENARDEL**
  - **Suppléants Françoise BARBIN – Jean-Michel VIDUS – Michel CAVALON.**
- **DIT** que les autres commissions restent inchangées.
- **PRECISE** que Sabrina HAUROGNÉ rejoint le groupe de travail cimetière et Pascal HERRAULT rejoint le groupe de travail boulangerie.

*Fait et délibéré en séance publique  
les jours, mois et an ci-dessus*

*Pour extrait certifié conforme*

**Aurélie RICHARD**  
**La secrétaire de séance**

**Jean-Pierre GALUDEC,**  
**Le Maire**

Jean-  
Pierre  
GALUD  
EC

Signature  
numérique de  
Jean-Pierre  
GALUDEC  
Date :  
2026.10.09  
14:50:28  
+02'00'